



Antibes Photo Club

Règlement du Concours Photo

« Les Florales d'Antibes 2026 »

En partenariat avec la Ville d'Antibes, **Antibes Photo Club** organise un concours photo dans le cadre des **Florales d'Antibes 2026**.

1. Thème du concours

Les photos doivent illustrer les 2 thèmes suivants :

- 1-Explorer les variations de rouge à travers les fleurs.
- 2-Les formes et les lignes qui composent les jardins d'Antibes.

Les participants peuvent choisir l'un des deux thèmes ou proposer des photos pour les deux

2. Dates du concours

- **Ouverture** : 25 février 2026 à 09h00
- **Clôture** : 15 avril 2026 à 14h00
- **Exposition** : 9 et 10 mai 2026
- **Lieu** : Jardin d'Eden à Antibes

3. Conditions de participation

- Concours **gratuit** et ouvert à toutes et tous.
- Chaque participant(e) peut proposer jusqu'à **4 photos**, dans la limite de **2 photos par thème**
- Prise de vue possible avec tout appareil : smartphone, compact, bridge, reflex, hybride...
- **Aucune signature** ni marque distinctive sur l'image.
-  Règle de dépôt harmonisée avec les deux thèmes
- **Dépôt des photos** : <https://pollunit.com/polls/floralies2026>
- **En cas de difficulté technique avec PollUnit**, un envoi via WeTransfer sera accepté à l'adresse du club : contact@antibes-photoclub.fr
- **Nom des fichiers obligatoire** : *Nom_Prénom_Thème_Titre.jpg*.



Antibes Photo Club

Et Coordonnées obligatoires :

- Nom et prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone

3.1. Ratio et orientation

Les photographies doivent impérativement être fournies au **ratio 3:2** et en **format paysage**. Toute image ne respectant pas strictement ce ratio ou cette orientation sera considérée **hors sujet**.

3.2. Format de tirage

L'exposition sera réalisée en **50 × 75 cm**, format strictement conforme au ratio 3:2.

Les fichiers fournis peuvent être dans l'un des formats suivants :

- **40 × 60 cm** — l'image sera **agrandie** pour atteindre 50 × 75 cm
- **50 × 75 cm** — tirage **exact**, sans modification
- **60 × 90 cm** — l'image sera **réduite** pour atteindre 50 × 75 cm

Dans tous les cas, l'image sera **mise à l'échelle uniquement** (agrandissement ou réduction), **sans aucun recadrage** effectué par l'organisation.

3.3. Fichiers à fournir

- Format : **JPEG haute qualité**
- Résolution : **300 dpi**
- Compression : **sans perte excessive**
- Définition suffisante pour garantir un tirage propre en 50 × 75 cm

3.4. Cadrage et responsabilité de l'auteur

Aucun recadrage ne sera effectué. Les participants doivent donc **soigner leur cadrage** et veiller à ce qu'aucun élément important ne soit placé trop près des bords. Le tirage reproduira **exactement** l'image fournie, simplement mise à l'échelle pour atteindre le format final.

3.5. Conformité technique

Toute photographie dont le ratio, l'orientation, la qualité ou la définition ne permettent pas un tirage satisfaisant sera refusée.



Antibes Photo Club

Retouches et IA

- Les **retouches légères** sont autorisées : luminosité, contraste, ombres, balance des blancs, correction mineure.
- Les **retouches modifiant la scène ou le sujet** (ajout, suppression, transformation d'éléments) sont interdits.
- Les outils d'IA intégrés (ex. Lightroom, Photoshop) sont **autorisés uniquement** s'ils n'altèrent pas la scène réelle.
- Les images **créées ou générées par IA** sont interdites.
- Le **fichier RAW** pourra être demandé pour vérification.

Droits et autorisations

- Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur les photos.
- Toute personne identifiable doit avoir donné son autorisation.
- Antibes Photo Club et la Ville d'Antibes ne pourront être tenus responsables en cas de litige.

Utilisation des photos

Les participant(e)s autorisent la Ville d'Antibes et Antibes Photo Club à utiliser gratuitement leurs photos pour :

- Communication autour des Floralties,
- Publications papier et numériques,
- Expositions et valorisation culturelle. Le nom de l'auteur sera toujours mentionné. La cession est accordée pour **5 ans**, en France et dans l'Union européenne.

4. Jury et sélection

Le jury sera composé de représentants :

- De la Ville d'Antibes,
- D'Antibes Photo Club.

Les critères d'évaluation :

- Pertinence du thème,
- Originalité,
- Qualité technique,
- Expression artistique.

Le jury désignera **3 lauréats(e)s**. Sa décision est **sans appel**.



Antibes Photo Club

Un **vote du public** sera organisé lors de l'exposition pour décerner le « Coup de cœur du public ».

« Les photos seront exposées de manière anonyme (numérotées, sans nom d'auteur). Le vote du public se déroulera le 9 mai jusqu'au 10 mai à 12h00. Les noms des photographes seront affichés le 10 mai, après la clôture du vote et avant la remise des prix. »

5. Prix

La remise des prix des quatre lauréats(e)s aura lieu le 10 mai vers 16 heures au jardin d'Eden à Antibes en présence de l'adjoint délégué à l'entretien et à la mise en valeur du paysage urbain de la ville d'Antibes et l'Antibes photo club.

6. Exposition

Une sélection de photos sera exposée les **9 et 10 mai 2026 au jardin d'Eden** à Antibes.

7. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Toute non-conformité entraînera l'exclusion du concours.

8. Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, e-mail, téléphone) sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours. Elles sont conservées :

- 3 mois après la fin du concours par Antibes Photo Club,
- Puis par la Ville d'Antibes pour la durée de cession des droits (nom et prénom uniquement).

Conformément à la loi, chaque participant(e) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement.

9. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le **25 février 2026 à 09h00**.